



76^e session de l'Assemblée générale

6^e commission

Point 85 de l'ordre du jour

L'état de droit aux niveaux national et international The rule of law at the national and international levels

New York, le 8 octobre 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse tient à exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit.

Pour la Suisse, il est capital que l'ordre international soit fondé sur l'état de droit et le droit international. Le respect du droit international et des traités internationaux est un facteur essentiel au maintien de relations de confiance entre États. L'état de droit est capital non seulement pour la paix et la sécurité internationales mais aussi pour le progrès économique et social, le développement et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

De nombreux organes internationaux contribuent de façon notable au renforcement de l'état de droit. Permettez-moi de mentionner à ce titre la Commission du droit international (CDI) qui a pour mission d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification. Nous encourageons les États à prendre part à la prochaine élection des membres de la CDI. Le règlement pacifique des différends ou potentiels différends entre États ainsi que le recours à des instances judiciaires internationales est une question qui mérite également qu'on s'y attarde. La Cour internationale de justice joue dans ce contexte un rôle déterminant. Nous souhaitons en outre souligner le travail accompli par les instances judiciaires internationales spécialisées tels que le Tribunal international du droit de la mer. La Suisse encourage activement le recours à des instances judiciaires internationales pour un règlement pacifique des différends.

S'agissant de l'état de droit, la Suisse aimerait également mentionner le rôle des instruments internationaux tel que le droit souple. Étant donné que les États et les organisations internationales y recourent de plus en plus souvent, il convient d'accorder davantage d'attention à la manière dont ces instruments influencent l'ordre juridique international et au rôle qu'ils jouent pour les institutions judiciaires internationales.

Nous constatons depuis plusieurs années une pression croissante sur l'ordre international fondé sur le droit ainsi que des attaques contre le multilatéralisme et les institutions internationales en général. La Suisse continuera à promouvoir le respect de l'état de droit qui est d'ailleurs inscrit dans sa Constitution.

La Cour pénale internationale (CPI) est une composante essentielle de l'architecture multilatérale veillant à préserver la primauté du droit. Elle a été créée pour lutter contre l'impunité pour les crimes les plus graves en vertu du droit international et pour rendre la justice aux victimes, quels que soient les auteurs de ces crimes. Elle est un symbole fort de justice universelle et un rappel que l'état de droit s'applique à tous. Nous encourageons donc les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome. Nous continuerons à respecter nos obligations de coopération, et invitons tous les États à coopérer pleinement avec la Cour.

Dans le domaine de la lutte contre l'impunité, mon pays soutient des efforts complémentaires à ceux de la CPI. Nous soutenons par exemple le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en Syrie et le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar. La Suisse invite tous les États membres à leur apporter leur plein soutien politique et financier, ainsi qu'à coopérer avec eux.

Enfin, la Suisse souhaite réitérer l'évidence : la CPI et les autres mécanismes internationaux ont un rôle subsidiaire par rapport à celui des États. Ce sont en effet les États qui ont la responsabilité première d'enquêter et de poursuivre les crimes les plus graves. Nous appelons tous les États à assumer cette responsabilité et à renforcer l'état de droit.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Madam Chair,

Switzerland would like to express its gratitude to the Secretary-General for his report on strengthening and coordinating United Nations rule of law activities.

For Switzerland, an international order based on the rule of law and international law is of the highest importance. The respect of international law and international agreements is key in order to maintain relationships of trust between States. The rule of law is crucial not only to international peace and security, but also to economic and social progress, development and the protection of human rights and fundamental freedoms.

Numerous international bodies make significant contributions to strengthening the rule of law. Let us mention the International Law Commission (ILC) and its mandate to encourage the progressive development of international law and its codification. We encourage States to participate in the upcoming elections to the ILC. Another important aspect is the peaceful settlement of disputes or potential disputes between States as well as the recourse to international judicial organs. In this respect, the International Court of Justice plays a key role. In addition, we wish to highlight the work done by international judicial organs with a specific focus, such as the International Tribunal for the Law of the Sea. Switzerland actively encourages recourse to international judicial organs in order to settle disputes peacefully.

When speaking of the rule of law, Switzerland would also like to mention the role of international instruments such as soft law. As States and international organisations use them increasingly, more attention needs to be paid on how they influence the international legal order and the role they play for international judicial institutions.

For several years now, we have seen the rules-based international order come under increasing pressure, as well as more and more attacks on multilateralism and international institutions in general. Switzerland will continue to promote respect for the rule of law, which is enshrined in its Federal Constitution.

The International Criminal Court (ICC) is an essential component of the multilateral architecture for safeguarding the rule of law. It was established to fight impunity for the most serious crimes under international law and to render justice to victims, irrespective of who might be the perpetrators. It is a strong symbol of universal justice and a reminder that rule of law applies to all. We therefore encourage those Member States that have not yet done so to ratify the Rome Statute. We will continue to fulfil our obligation to cooperate, and call upon all States to also extend their full cooperation to the Court.

In the fight against impunity, Switzerland supports efforts that are complementary to those of the ICC. We support, for example, the International, Impartial and Independent Mechanism to Assist in the Investigation and Prosecution of Persons Responsible for the Most Serious Crimes under International Law Committed in Syria and the Independent Investigative Mechanism for Myanmar. Switzerland calls on all Member States to give both mechanisms their full political and financial support and to cooperate with them.

To conclude, Switzerland would like to reiterate what ought to be clear: the role played by the ICC and other international mechanisms is subsidiary to that of States. States have the primary responsibility to investigate and prosecute the most serious crimes. We call on all States to assume this responsibility and to strengthen the rule of law.

I thank you.